

N° 2024_021

FINANCES - Budget Annexe Atelier Relais – Compte Administratif 2023 - Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 8 avril 2024 à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Dominique RENAULT.

En exercice : 21
Présents : 16
Votants : 19

Excusés :

Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Charline MARTINEAU, Marie-Françoise QUERE.

Pouvoirs :

Christine ADRIAN Carl LEQUERTIER
Daniel BOCQUET..... Joël GIRARD
Christiane BRESSION..... Pascal FOULON
Charline MARTINEAU..... Bruno GUITTARD

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.1612-13, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu les délibérations n°2023-033 et 2023-034 relative au compte de gestion et au compte administratif 2022 du budget annexe Atelier Relais ;

Vu le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe Atelier Relais 2022 ;

Considérant que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget ; Qu'il prend également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2023 sont sincères et conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; Que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses ;

Considérant que M. le Maire s'est retiré lors du débat et du vote du Compte Administratif 2023 ;

Considérant que le Conseil Municipal a élu comme président M. DOUARE, Doyen de la séance, pour présider le Conseil Municipal lors du vote du Compte Administratif 2023 ;

M. le Doyen propose aux membres du Conseil Municipal ;

D'APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif du budget annexe Atelier Relais pour l'exercice 2023, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	58 881,48€	54 201,18€	-24 519,70€
Recettes d'investissement	58 881,48€	29 681,48€	
Dépenses de fonctionnement	46 000,00€	15 870,06€	26 378,25€
Recettes de fonctionnement	46 000,00€	42 248,31€	
Résultat de l'exercice			1 858,55€

Les restes à réaliser 2023 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 0,00 €

Recettes d'investissement : 0,00 €

D'ARRETER le résultat final du compte administratif 2023 du budget annexe Atelier Relais à 1 858,55€.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 10 AVR. 2024*

Le Doyen,



Raymond DOUARE

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 10 AVR. 2024

Et de l'affichage le 10 AVR. 2024

Le secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA

